

### ABSTINENCE DU 1 NOVEMBRE

---

On n'oubliera pas que, en vertu de la bulle du 2 juillet 1911, touchant les fêtes de précepte, on est dispensé de l'abstinence, cette année, le vendredi, 1 novembre, à cause de la fête du jour qui est d'obligation.

*Communiqué de l'Archevêché.*

---

### LA FETE DE SAINTE THERESE

---

**N**OUS célébrions hier, le 20 octobre, à Sainte-Thérèse, la solennité de notre fête patronale de paroisse. Déjà, dimanche dernier, M. le curé avait fait pressentir, à son prône, une touchante célébration ; mais nous étions loin de compter sur tant d'éclat et tant d'émotions.

Une jolie messe en parties avait été préparée par les jeunes prêtres térésiens et les membres de l'*Orphéon Charlebois*. Était-ce l'habile direction du maître de chapelle, ou l'exécution savante de l'organiste qui y mettait plus que de coutume son vieux cœur téréisien ? Serait-ce que les âmes elles-mêmes se laissaient plus facilement toucher par ces voix de prêtres mêlées à celles des jeunes gens, ou un peu à cause de tout cela à la fois ? Je ne sais trop. Toujours est-il qu'il planait sous les voûtes de notre église quelque chose d'indéfinissable : un mélange de ce bonheur qu'on savoure à se laisser bercer par de vieux souvenirs, de cette tendre émotion qui vous ébranle doucement à la pensée d'une paroisse fière de ses enfants, de cet orgueil si légitime qui vous étreint l'âme à voir l'autel exclusivement entouré des vôtres : le célébrant et les assistants, les acolytes et les servants ! Tout cela se dégageait de l'ensemble,